

ZIMBABWE

Amnesty International demande l'envoi d'observateurs internationaux

Index AI : AFR 46/012/01

Embargo : 24 octobre 2001 (00 h 01 GMT)

« *La campagne de violences menée avec l'aval de l'État, marquée notamment par des homicides à caractère politique et des actes de torture, prend un tour de plus en plus grave au Zimbabwe* », a déploré ce jour (mercredi 24 octobre 2001) Amnesty International dans un nouveau rapport.

Dans ce document, l'organisation de défense des droits humains appelle l'Union européenne (UE) et le Commonwealth à envoyer des observateurs internationaux aussitôt que possible, à l'approche de l'élection présidentielle prévue en avril 2002. Ce rapport est publié avant que ne se réunissent le 29 octobre le Conseil des ministres des Affaires étrangères de l'UE et l'Assemblée parlementaire paritaire des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et de l'Union européenne (ACP-UE).

Des organisations zimbabwéennes de défense des droits humains ont signalé jusqu'à 50 homicides à caractère politique depuis le début de l'année 2000, et d'autres ont été commis au cours de plusieurs élections partielles organisées en septembre 2001. Amnesty International craint que la situation ne se dégrade si la communauté internationale ne prend pas des mesures préventives.

« *Malgré les points de référence fixés pour le Zimbabwe en matière de droits fondamentaux par les Accords d'Abuja et de Cotonou**, la situation des droits humains demeure préoccupante et ne semble guère devoir s'améliorer. Chaque campagne électorale est marquée par des mesures de répression politique prises par le parti au pouvoir. Les scrutins du mois dernier n'ont pas fait exception à la règle, et il en ira probablement de même dans les mois à venir », a souligné

Amnesty International.

La majorité de ces violations des droits humains sont imputables à des « *vétérans* » (anciens combattants de la guerre d'indépendance) ainsi qu'à d'autres sympathisants du parti au pouvoir, et ont été commises dans certains cas avec l'assentiment de la police, voire sa participation active.

D'après les informations recueillies, des sympathisants du parti au pouvoir, la *Zimbabwe African National Union-Patriotic Front* (ZANU-PF, Union nationale africaine du Zimbabwe-Front patriotique), utilisent des endroits secrets où ils intimident, agressent et torturent des partisans de l'opposition. Certaines sources ont également indiqué que des sympathisants de l'opposition avaient été brutalisés dans des postes de police.

Un homme a déclaré à une organisation de défense des droits humains qu'il avait été enlevé à son domicile, à Harare, en avril 2001, conduit dans un lieu situé à la périphérie de la ville, et torturé pour avoir distribué des cartes de parti d'opposition. Il a affirmé que ses agresseurs avaient utilisé des chaînes chauffées au rouge dans un feu pour lui imprimer une marque en forme de X sur le dos, et qu'ils avaient brûlé des tee-shirts du *Movement for Democratic Change* (MDC, Mouvement pour le changement démocratique) qu'ils avaient pris à son domicile.

Dans le cadre d'une élection partielle organisée en septembre dernier dans le district de Chikomba, situé dans le centre du pays, le candidat du MDC a été menacé de mort et s'est réfugié dans la clandestinité. Des membres de la population ont entendu les hurlements d'un directeur d'école primaire battu à mort par des partisans présumés de la ZANU-PF, qui auraient également enlevé trois autres hommes, les contraignant à se dévêtir entièrement et à se frapper mutuellement à coups de fouet. Un autre homme victime d'enlèvement a ultérieurement identifié les policiers et les agents des services de renseignements qui

l'avaient battu avec des matraques et avaient tenté de le noyer dans une rivière.

Les journalistes qui s'efforcent d'exercer leur métier en faisant preuve d'esprit critique et d'indépendance sont toujours harcelés ; ils font notamment l'objet de violences et de menaces de mort, ainsi que de poursuites judiciaires engagées sur la base d'accusations forgées de toutes pièces pour entraver leur travail. Amnesty International est vivement préoccupée par la sécurité des journalistes et appelle de nouveau les autorités à garantir leur sécurité.

Au cours des dix-huit derniers mois, des « vétérans », des sympathisants de la ZANU-PF et ceux qui se sont emparés de fermes appartenant à des agriculteurs blancs ont contraint jusqu'à 70 000 ouvriers agricoles noirs à abandonner leur foyer. Un groupe zimbabwéen de défense des droits humains a indiqué qu'à Waterfalls, non loin de Harare, un ouvrier agricole avait été battu à mort le 12 juin 2001 par des « vétérans ». Il semble que des policiers qui se trouvaient à proximité au moment des faits aient fermé les yeux sur cet homicide, tandis que des journalistes de télévision travaillant pour la *Zimbabwe Broadcasting Corporation* (ZBC), l'organisme national de radiodiffusion et de télévision, détournaient le regard.

Les policiers, les agents des services de renseignements, les « vétérans » acquis à la cause du gouvernement et les autres sympathisants du parti au pouvoir qui commettent des atteintes aux droits humains ne sont jamais tenus d'en répondre. Non seulement les policiers ne garantissent pas le respect de la loi et le maintien de l'ordre, mais ils sont souvent directement impliqués dans des violations des droits fondamentaux.

Dans son rapport, Amnesty International formule des recommandations à l'intention du Commonwealth et de l'UE. Elle les exhorte à envoyer des observateurs internationaux aussitôt que possible au Zimbabwe à l'approche du prochain scrutin présidentiel, à condamner publiquement les

violences qui se poursuivent dans le pays, à apporter leur soutien sous forme de ressources et de formation aux organisations non gouvernementales (ONG) locales qui observent la situation des droits humains, et à demander au Groupe d'action ministériel du Commonwealth de se rendre au Zimbabwe. ●

Note : * Conclu le 6 septembre 2001 dans le cadre d'une réunion du Commonwealth, l'Accord d'Abuja vise à mettre fin aux occupations illégales de fermes et aux violations généralisées des droits humains qui les ont accompagnées au Zimbabwe. L'Accord de Cotonou, signé en juin 2000, est un accord de partenariat entre les États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) et l'Union européenne (UE).

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International, à Londres, au +44 20 7413 5566 ou consulter notre site web : <http://www.amnesty.org>